

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

C.I.A.S DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT

DE

LIBOURNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire

Du Mardi 9 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués en exercice : 19

Présents votants : 12

Pouvoir : 1

Votes exprimés : 13

Membres élus présents :

M. Jean-Marie BAYARD - Mme Sylvie BOULIN – Mme Mauricette EYHERAMONNO – M. Jean GALAND – Mme Valérie GREAULT – Mme Laurine JANICOT - Mme Caroline LESCOUL – Mme Nathalie LOCHON – Mme Véronique PARACHOU - Mme Marie-France REGIS.

Membres civils présents :

Mme Marie-Claude BIOGEAU – M. Pascal TESSIER.

Pouvoir : Mme Martine TILLET FAURIE à Mme Marie-France REGIS

Excusés : Mme Geneviève CANOT DUMONT - Mme Corinne CHAILLE - Mme Sylvie CHAUDET – M. Hugues de CHALUP – M. Christophe HENRY – Mme Claude LARROCHE

Secrétaire de séance : Mme Véronique PARACHOU

1/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 4 Mars 2024

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais en date du 4 mars 2024 à l'aval des Administrateurs du C.I.A.S.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du C.I.A.S en date du 4 mars 2024.**

➤ **Donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente afin qu'elle puisse s'acquitter de toutes les formalités juridiques, administratives et financières inhérentes à ce type d'opération.**

1-2/ Adoption du Procès-verbal du Rapport d'Orientations Budgétaires du 4 mars 2024

Madame la Présidente soumet le compte-rendu de la séance relative au Rapport d'Orientations Budgétaires, à l'aval des administrateurs du C.I.A.S du Fronsadais.

Ces derniers n'apportent aucune observation sur le procès-verbal.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ **Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance relative au Rapport d'Orientations Budgétaires du 4 mars 2024.**

2/ Vote du Compte de Gestion du Budget 62100 (M57)

Il est rappelé que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Fronsadais.

Celui-ci comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif du CIAS du Fronsadais.

➤ Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil d'Administration :

- 1° Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3° Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du Budget principal 62100 dressé par le Comptable public pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est donc proposé aux administrateurs du C.I.A.S de valider le Compte de Gestion 2023 du Budget 62100 (M57) établi par le comptable public, qui correspond en tous points au Compte Administratif 2023 relevant de la responsabilité de Madame la Présidente.

Résultats budgétaires de l'exercice

62100 - CIAS DU FRONSADALS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		262 036,00	262 036,00
Titres de recette émis (b)		136 682,30	136 682,30
Réductions de titres (c)		16 227,39	16 227,39
Recettes nettes (d = b - c)		120 454,91	120 454,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		262 036,00	262 036,00
Mandats émis (f)		122 233,00	122 233,00
Annulations de mandats (g)		14 432,00	14 432,00
Dépenses nettes (h = f - g)		107 801,00	107 801,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		12 653,91	12 653,91
(h - d) Déficit			

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du C.I.A.S :

➤ Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de gestion 2023 relatif au budget principal 62100 du C.I.A.S.

3/ Vote du Compte Administratif du Budget 62100 (M57)

Le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

Après présentation du Compte Administratif 2023, Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame Mauricette EYHERAMONNO, le Conseil d'Administration après en avoir débattu, est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2023.

Les administrateurs du CIAS votent le Compte Administratif 2023 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour rappel, il n'y a pas de section d'investissement pour le C.I.A.S du Fronsadais.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	87 381,80	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	79 570,40
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	39 620,26
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	20 000,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 133,25
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	107 381,80	Total recettes de gestion des services	120 323,91
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	419,20	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	131,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 107 801,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 120 454,91

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 107 801,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 120 454,91
---	---------------------------	---	---------------------------

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.I.A.S, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Compte Administratif 2023 relatif au Budget principal 62100 du C.I.A.S du Fronsadais.

CONSTATE un excédent de clôture de fonctionnement de **12 653,91 euros**.

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4/ Délibération d'affectation du Résultat du Budget 62100 (M57)

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal du CIAS du Fronsadais, ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 653,91
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 191,76
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	32 845,67
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	32 845,67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	32 845,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS :

➤ Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2023 relative au Budget Principal 62100 du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée ci-dessus.

5/ Vote du Budget 62100 M57 développé année 2024

Compte tenu du fait que le projet de budget principal 62100 du CIAS du Fronsadais pour l'exercice 2024 a été transmis avec la convocation aux administrateurs du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) du Fronsadais et compte tenu de la note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023 retraçant les informations financières essentielles, transmise avec la convocation au Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais,

Les administrateurs du CIAS sont invités à voter le Compte Administratif 2023 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Pour rappel, il n'y a pas de section d'investissement pour le C.I.A.S du Fronsadais.

Il est proposé aux administrateurs du C.I.A.S d'adopter le Budget Principal 62100 relatif au C.I.A.S du Fronsadais au titre de l'année 2024 ci-après, soit un budget de fonctionnement de 550 651 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	122 133,80	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	105 584,00	0,00	435 731,00	0,00	435 731,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		227 717,80	0,00	549 731,00	0,00	549 731,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	419,20		420,00	0,00	420,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		228 637,00	0,00	550 651,00	0,00	550 651,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		228 637,00	0,00	550 651,00	0,00	550 651,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						550 651,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	106 314,24	0,00	417 385,33	0,00	417 385,33
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		208 314,24	0,00	517 385,33	0,00	517 385,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	131,00		420,00	0,00	420,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		208 445,24	0,00	517 805,33	0,00	517 805,33

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	208 445,24	0,00	517 805,33	0,00	517 805,33
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	32 845,67
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	550 651,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------	--

Il est proposé aussi au Conseil d'administration du C.I.A.S d'autoriser Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du CIAS :

➤ **Votent à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget principal « 62100 » du C.I.A.S du Fronsadais relatif à l'année 2024.**

6/ Vote du Compte de Gestion du Budget 62103 (M22)

Il est rappelé que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du budget annexe du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Fronsadais.

Celui-ci comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'AMD du CIAS du Fronsadais.

➤ Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil d'Administration :

- 4° Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 5° Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 6° Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du Budget annexe AMD 62103 dressé par le Comptable public pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est donc proposé aux administrateurs du C.I.A.S de valider le Compte de Gestion 2023 du Budget 62103 (M22) établi par le comptable public, qui correspond en tous points au Compte Administratif 2023 relevant de la responsabilité de Madame la Présidente.

Résultats budgétaires de l'exercice

CIAS - AMD DU CIAS DU FRONSADAIS

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 442 377,00	1 442 378,00	1 504 755,00
Titres de recette (b)	1 442 377,00	1 442 378,00	1 504 755,00
Réductions de titres (c)	0,00	89 335,43	89 335,43
Recettes nettes (d = a - c)	1 442 377,00	1 353 042,57	1 495 419,57
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 442 377,00	1 442 378,00	1 504 755,00
Mandats émis (f)	1 353 042,57	1 353 042,57	1 406 085,14
Annulations de mandats (g)	0,00	260,78	260,78
Depenses nettes (h = e - g)	1 353 042,57	1 353 042,57	1 406 085,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	90 334,43		90 334,43
(h - d) Déficit		89 335,43	89 335,43

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. :

➤ **Votent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de gestion 2023 relatif au budget annexe 62103 AMD du C.I.A.S tel que présenté ci-dessus.**

7/ Vote du Compte Administratif du Budget 62103 (M22)

Compte tenu de la note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023 retraçant les informations financières essentielles qui a été transmise avec la convocation au Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais avec le Compte Administratif 2023 de l'AMD du C.I.A.S du Fronsadais, il est rappelé que le Compte Administratif 2023 de l'AMD est en concordance avec le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

Après La présentation du Compte Administratif 2023, Madame la Présidente se retire et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame Mauricette EYHERAMONNO, le Conseil d'Administration après en avoir débattu, est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2023 de l'AMD.

Il est rappelé aux administrateurs du CIAS qu'ils doivent voter le Compte Administratif 2023 de l'AMD au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement.

	Réalisé
011 Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	89 335.43 €
012 Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	1 238 680.95 €
016 Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	68 515.12 €
Total Dépenses d'exploitation	1 396 531 .50 €

	Réalisé
017 Groupe 1 Produits de la tarification	1 051 347.15 €
018 Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	159 921.40 €
019 Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables	46 402.63 €
Total Recettes d'exploitation	1 257 671 .18 €

Résultat d'exercice de la section d'exploitation (déficit) : - 138 860.32 €

	Réalisé
20 Immobilisations incorporelles	0 €
21 Immobilisations corporelles	3 690 €
49 Dépréciation de compte de tiers	3 678.63 €
Total Dépenses d'investissement	7 368.63 €

	Réalisé
10 Dotations, fonds divers et dotations	2 874.22 €
15 Provisions	15 000.00 €
28 Amortissements des immobilisations	3 751.69 €
49 Dépréciation de compte de tiers	2 680.33 €
Total Recettes d'investissement	24 306.24 €

Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) : 16 937.61 €

Madame la Présidente avait un pouvoir de Madame TILLET FAURIE.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.I.A.S :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2023 relatif au Budget annexe 62103 AMD du C.I.A.S du Fronsadais.

CONSTATE un déficit de clôture d'exploitation de **138 860,32 euros** et un excédent de clôture d'investissement de **16 937,61 euros**.

8/ Délibération d'affectation du Résultat du Budget 62103 (M22)

Il est rappelé que le projet d'affectation du résultat a été transmis avec la convocation au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) du Fronsadais ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget annexe du CIAS du Fronsadais, proposée ci-après :

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (A)	Déficit	- 138 860.32 €
Reprise des excédents antérieurs affectés à la réduction des charges d'exploitation (N-1) (B)	Excédent	82 893.57 €
Reprise sur la réserve des compensations des déficits (10686) (C)		55 966.75 €
Résultat à affecter (A+B+C)		0 €

Résultat de la section d'investissement :

Solde d'exécution (1)	Excédent	16 937.61 €
Reprise du résultat antérieur reporté (2)	Excédent	92 006.90 €
Résultat cumulé de l'exercice (1+2)	Excédent à reporter sur le compte 001	108 944.51 €

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les Administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ **Adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2023 relative au Budget annexe 62103 du C.I.A.S du Fronsadais, telle que présentée ci-dessus.**

9/ Vote du Budget 62103 (M22) au titre de l'année 2024

Il est rappelé que la note de présentation brève et synthétique du Budget Annexe 2024 retraçant les informations financières essentielles, a été transmise avec la convocation au Conseil d'Administration du CIAS du Fronsadais ainsi que le projet de budget annexe C.I.A.S du Fronsadais 62103 pour l'exercice 2024.

Il est proposé aux administrateurs du C.I.A.S de voter le Budget Annexe 2024 au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 422 637.00 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	98 800.00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 181 555.00 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	142 282.00 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 422 637.00 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	907 975.00 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	514 607.00 €		
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	55.00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
TOTAL DÉPENSES	154 771.00 €		
20 Immobilisations incorporelles	52 746.00 €		
2012 Frais de réorganisation	30 246.00 €		
205 Concessions et droits similaires, brevets, licence	22 500.00 €		
21 Immobilisations corporelles	102 000.00 €		
2182 Matériel de transport	25 000.00 €		
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	25 000.00 €		
2184 Mobilier	25 000.00 €		
2188 Autres immobilisations corporelles	27 000.00 €		
49 Dépréciation des comptes de tiers	25.00 €		
496 Dépréciation des comptes de débiteurs divers	25.00 €		

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
TOTAL RECETTES	154 771.00 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement re	108 944.51 €		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	108 944.51 €		
10 Dotations, fonds divers et réserves	605.20 €		
10222 Fonds de compensation de la TVA	605.20 €		
14 Provisions réglementées	15 326.00 €		
148 Autres provisions réglementées	15 326.00 €		
15 Provisions	25 000.00 €		
1511 Provisions pour litiges	25 000.00 €		
28 Amortissements des immobilisations	4 895.29 €		
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licenc	493.00 €		
28183 Matériel de bureau et matériel informatique	3 782.00 €		
28184 Mobilier	253.59 €		
28188 Autres immobilisations corporelles	366.70 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Budget annexe 62103 présenté ci-dessus relatif au C.I.A.S du Fronsadais au titre de l'année 2024

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ **Votent à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget annexe « 62103 » du CIAS du Fronsadais relatif à l'année 2024, pour un total en section d'exploitation de 1 422 637 euros et 154 771 euros en investissement.**

10/ Création d'un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 9 juin 2024 suite à la réussite au concours d'un agent.

Suite à la réussite d'un concours d'un agent, il est proposé la création d'un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 9 juin 2024. Le poste précédemment occupé par cet agent sur le cadre d'emploi d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, est supprimé.

Il est demandé aux administrateurs du CIAS du Fronsadais de valider cette ouverture de poste.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ Votent à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 9 juin 2024.

11/ Création d'un poste de catégorie C, adjoint administratif territorial (recrutement externe) à temps complet 35 h 00 au 10 juin 2024.

A partir du 1^{er} juin 2024, il est proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial en catégorie C. L'agent qui sera recruté en externe sur ce poste pourra effectuer un temps complet de 35h dès que sa candidature sera validée par arrêté de Madame la Présidente du CIAS.

Il est demandé aux administrateurs du CIAS du Fronsadais de valider cette création de poste.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les administrateurs du Conseil d'Administration du C.I.A.S :

➤ Votent à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'un poste de catégorie C, adjoint administratif territorial à temps complet de 35h à partir du 10 juin 2024.

12/ Questions diverses

La séance prend fin à 19H20.

La secrétaire de séance

Véronique PARACHOU



La Présidente du C.I.A.S du Fronsadais

Marie-France REGIS

